



Locataire appartement loué avec une box internet

Par **Nina AD**, le **12/09/2016** à **15:47**

Bonjour,

Voici la situation, avec ma colocataire nous avons loué un appartement meublé dans Paris. Dans l'annonce en ligne, l'appartement était indiqué loué avec internet inclus. Nous avons emménagé et nous avons demandé le code wifi pour pouvoir nous connecter à la box internet. La box n'est pas indiquée dans le bail, elle est juste indiquée dans l'état des lieux sans plus d'indication.

1 an plus tard, le propriétaire décide de mettre fin à son abonnement internet. Nous rendons donc la box à notre agence de location. 1 mois après avoir rendu la box, nous recevons par courrier une enveloppe contenant les 12 dernières factures mensuelles de la box internet qui n'a jamais été à notre nom mais au nom du propriétaire, avec un mot de l'agence nous demandant donc de payer 360 euros environ (ce qui représente les 12 derniers mois de l'abonnement de la box internet).

Nous refusons de payer depuis ce jour, mais ils n'en démordent pas. Ils indiquent que le propriétaire, un peu tête en l'air, a oublié la box dans l'appartement et donc ne l'a jamais inclus dans notre loyer. Ce qui est complètement faux, car c'était indiqué dans l'annonce en ligne ; que pendant l'année, nous avons échangé par mail avec l'agence pour leur demander le code wifi, puis pour leur indiquer que la box ne fonctionnait pas très bien, et également pour leur demander si on pouvait raccorder la box à la fibre qui venait d'être installée dans notre immeuble.

Nous estimons ne pas devoir payer pour les raisons suivantes :

- c'était écrit dans l'annonce en ligne : internet inclus.
- la ligne (l'abonnement) n'a jamais été à notre nom
- nous n'avons jamais été informées que nous allions devoir la payer 1 an plus tard pour l'année passée.
- nous n'avons jamais été au courant du montant mensuel de la box internet.
- elle n'est pas mentionnée dans le bail.
- par ailleurs, ils augmentent le montant qu'on leur doit avec des frais de relance alors qu'on leur envoie des lettres en courrier recommandé pour régler avec eux le litige. Nous en sommes à ce jour à plus de 500 euros.

Nous venons de quitter le logement après 3 ans d'habitation, et cela fait donc 2 ans que le

litige dure. Nous avons peur également pour notre caution.

Je vous remercie par avance de nous aiguiller sur ce sujet.

Cordialement,
Bettina